

Association sportive
créée en 1925
Agrément Jeunesse et sport
n° 4344 du 17 juin 1949



Strasbourg
Université
Club

**19^{ème} CIRCUIT NATIONAL SABRE SENIORS
HOMMES & DAMES
Samedi 13 Janvier 2018
&
4^{ème} Challenge de Strasbourg, épreuve M9/M11/M13
Dimanche 14 janvier 2018**

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Chers Maîtres,

Le STRASBOURG UNIVERSITE CLUB, vous invite au **Circuit Franco-Allemand Sabre Seniors Hommes et Dames** (épreuve individuelle comptant pour les circuits allemand et français), qui se déroulera :

Samedi 13 janvier 2018

**Gymnase A. BRIAND
43 Avenue du Rhin, 67000 STRASBOURG**

Pour s'y rendre : Tram direct depuis la gare (trajet 17min) LIGNE D direction Aristide BRIAND - arrêt Aristide BRIAND (Terminus). Le gymnase est à 100m (environ). Voir plan d'accès à la fin.

HORAIRES :

	HOMMES	DAMES
Appel :	8h00	9h00
Scratch :	8h30	9h30
Début des épreuves :	9h00	10h00

Finales prévues à partir de 14h30

POINTS ESSENTIELS DU REGLEMENT :

Article 1 : REGLEMENT DE L'EPREUVE : Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française d'Escrime.

Article 2 : FORMULE DE L'EPREUVE : Celle définie par le Directoire Technique de l'épreuve.

Article 3 : DIRECTOIRE TECHNIQUE : Le directoire technique tranchera sans appel tous les cas litigieux.

Article 4 : DROITS D'ENGAGEMENT : **13 €** par participant

Article 5 : NORMES POUR LES TENUES : selon règlement sportif de la FFE.

Article 6 : LICENCES

La licence de l'année en cours, validée par la F.F.E. Les tireurs doivent présenter leur licence.

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du directoire technique, sous peine d'être exclu de l'épreuve.

Article 7 : INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

- Pour les Français : engagement en ligne sur le site de la Fédération Française d'Escrime.
- **Pour les Allemands : auprès de la fédération allemande _ DFB**
- **Pour les autres tireurs d'autres fédérations : par mail à suc.escrime@laposte.net au plus tard le mercredi 10 Janvier 2018 23h59.**

(pour chaque athlète, il convient de préciser NOM, PRENOM, Nationalité, Club Date de Naissance et N° de Licence).

Association sportive
créée en 1925
Agrément Jeunesse et sport
n° 4344 du 17 juin 1949



Strasbourg
Université
Club

Article 8 : ARBITRES (extrait du règlement de l'arbitrage)

Les engagements en ligne impliquent l'inscription d' 1 arbitre pour 4 tireurs engagés, dont la présence doit être effective le jour de l'épreuve.

En cas de non-respect de cette obligation, le 4^{ème} tireur ne sera pas admis à participer à l'épreuve.

Article 9 : GYMNASSE

Le S.U.C. Escrime décline toute responsabilité en cas de vol dans le gymnase, dans les vestiaires ou sur le parking.

Article 10 : Courtoisie (Règlement F.F.E.)

L'enseignant-accompagnateur n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match, ni le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet, ou de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.

Article 11 : Engagements (Règlement FFE)

- Engagements hors délais : L'engagement hors-délai d'un tireur, c'est-à-dire après le mercredi 10 janvier 2018, est possible sous réserve de prévenir l'organisateur au plus tard la veille. Le droit d'engagement sera alors de **65 €**.

- Absence :

En cas d'absence de tireurs d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement du droit d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Article 12 : Récompenses

Des primes de résultat seront versées aux huit premiers (dotation globale minimum de 4000€).

ORGANISATION - DIVERS:

Pendant la durée de l'épreuve, sera ouvert un **BUFFET CHAUD ET FROID**.

Pour l'hébergement, nous vous recommandons de prendre contact avec notre partenaire l'hôtel IBIS Style, qui gère 2 hôtels :

- Hôtel IBIS Styles***, 29 rue Aristide Briand 67000 STRASBOURG (à 100m du gymnase)
Tel : +33 (0) 3 88 60 10 52 ou par mail H9568@accor.com préciser en objet compétition escrime SUC
tarif négocié chambre twin + petit déjeuner = 75€.
- Hôtel IBIS Meinau, 222 Avenue de Colmar, 67100 Strasbourg (16min en tram) _ tarif négocié
Par mail H9568@accor.com préciser en objet compétition escrime SUC

Le comité d'organisation se fait une joie de vous recevoir pour cette manifestation.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations sportives.

Le Président de la Section Escrime

Jean Michel HUBER

Association sportive
créée en 1925
Agrément Jeunesse et sport
n° 4344 du 17 juin 1949



Strasbourg
Université
Club

PLAN D'ACCES :

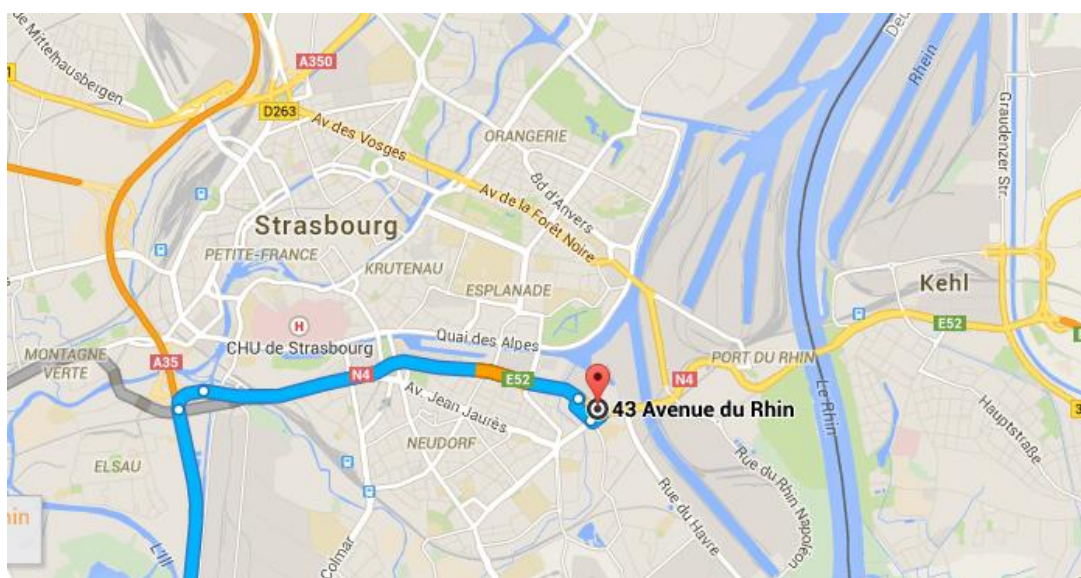
Depuis l'autoroute, en arrivant du Sud ou du Nord.

Prendre la sortie 4, Porte de Schirmeck.

Suivre la direction Kehl N4, E52 pendant 3,1 km sur l'avenue du Rhin.

Prendre à gauche la rue de Budapest (entre le garage « OPEL » et la société « SIEHR » puis tout de suite à droite la rue de Prague jusqu'au fond, quand vous voyez le gymnase en bois, vous êtes arrivés.

GPS : 48.570529,7.778125



Accès via Kehl (D)

Gymnase A. BRIAND

